

Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Juin 2018 N°30

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Les vacances sont là pour nos enfants, mais elles doivent être très attendues par tous ceux qui ont recours aux transports ferroviaires pour rejoindre leur lieu de travail.

De la fatigue, du stress depuis 3 mois et jusque quand?

Sans porter de jugement sur la légitimité ou la pertinence du mouvement de grève, les usagers sont toujours pris en otage et sont victimes de décisions qui leur échappent.

Mais pour notre commune, les vacances n'empêchent pas les projets en cours :

Après l'approbation du plan local d'urbanisme le 18 décembre 2017, le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire à l'arrière de la cantine devient réalité. Le maître d'œuvre a été choisi après l'organisation d'un concours d'architecture et le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année. Des fouilles archéologiques complémentaires vont avoir lieu à partir de septembre 2018.

La recherche de subvention pour alléger le financement communal est actuellement l'objectif prioritaire de votre équipe municipale.

Quant aux travaux de l'impasse Kérouatz, ils débuteront en juillet. Les réseaux existants seront réhabilités (eau et eaux usées) : un réseau d'assainissement pluvial sera mis en place et les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis. Et bien sûr le chantier se terminera par le traitement de la chaussée.

Les travaux pour la réalisation de l'aire de jeux sur le "parking poids lourds" commenceront à la même époque.

Je vous donne rendez-vous pour le carrefour des associations qui sera organisé aux Longs Prés le samedi 8 Septembre 2018 où nous nous retrouverons pour la quatrième année consécutive. J'invite les Nogentaises et les Nogentais à y venir nombreux pour les découvrir, adhérer, ou encore s'engager dans le bénévolat.

A ce sujet, une grande incertitude plane sur la foire d'automne dite « foire aux oignons ». En effet, les dirigeants actuels de l'association du comité des fêtes ne se sont pas représentés et en même temps les dispositions statutaires ne permettent pas la candidature de nouveaux bénévoles. Il est donc fort probable que la foire aux oignons n'ait pas lieu.

Dans l'immédiat, je souhaite à tous de bonnes vacances, un bon repos en famille ou entre amis.

L'été est souvent synonyme de solitude pour nos personnes âgées. Ne les oublions pas et veillons sur nos aînés.

TOUS ENSEMBLE POUR NOGENT

Jeannine Van Landeghem

Maire de Nogent-l'Artaud

Environnement

Entretien espaces verts

Quelle planète va-t-on laisser à nos enfants?

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes ne doivent plus utiliser de produits phytosanitaires. Il faut s'habituer à voir des herbes folles dans les caniveaux et aux différents abords tout en sachant que l'herbe n'est pas sale. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de réduire la pollution de notre sous-sol.

S'il y a une petite touffe d'herbe, en quoi cela peut-il être nocif ?

Changeons nos comportements en matière environnementale, il est grand temps !

Utilisation des tondeuses à gazon et débroussailluses à moteur.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Est aussi interdit le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...), la solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance, des solutions d'élimination réglementaires sont mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

Plantations bordant la voie publique

Les propriétaires (son représentant ou son locataire) riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.

Recensement militaire garçons et filles.

Il est impératif de passer en mairie dès la date anniversaire de 16 ans et au plus tard dans les 3 mois suivants, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. C'est la démarche obligatoire pour l'inscription à tout examen.

La rentrée déjà !

Aide communale aux devoirs

L'aide gratuite aux devoirs reprendra le mercredi 12 septembre 2018 à 15 heures à la médiathèque : enfants et bénévoles seront les bienvenus.

Cours informatique

Les cours informatiques seront interrompus pendant les mois de juillet et août 2018. Ils reprendront le 7 septembre à 14 h.

Citoyens vigilants

Notre commune comme l'ensemble des communes de la C 4 a signé une convention « participation citoyenne » afin de lutter contre les cambriolages et les actes de malveillance.

Vous avez une inquiétude, un doute... **Faites le 17**

Vous voyez un véhicule suspect.....**Faites le 17**

Vous remarquez des individus suspects **Faites le 17**



C'est l'été, soyons solidaires !

Surveillons les maisons de nos voisins partis en vacances. L'été est souvent synonyme de solitude pour nos personnes âgées. Ne les oublions pas et veillons sur nos aînés.

En cas d'épisode de fortes chaleurs, un numéro d'information est mis à disposition du public : 800 06 66 66
Canicule-info-service

Depuis le 1^{er} juin 2018, au regard des épisodes de fortes chaleurs enregistrées en 2017, le plan canicule du ministère de la santé a été réactivé.

C'est pourquoi, nous vous invitons à suivre les quelques recommandations en cas de fortes chaleurs :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et, si possible, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Quelques conseils

Hygiène

Au retour d'une absence prolongée, il faut penser à laisser couler quelques litres d'eau avant consommation, surtout si vous vous trouvez en fin de réseau.

Il n'est pas nécessaire de mettre des sacs poubelles dans les poubelles jaunes, et en cas d'utilisation obligée, le sac poubelle doit impérativement être transparent. En cas de contrôle, la collecte pourrait ne pas avoir lieu.

Amélioration de l'habitat

Pour améliorer votre habitat avec la plate-forme de la Rénovation Énergétique, consultez le site =

<http://renov-energetique.sud-aisne.fr/> (téléphone = 07 85 46 04 63
mail = renovation.energetique@uccsa.fr)

Fibre optique

Le projet RAISO prévoit le raccordement en fibre optique de chaque habitation et local professionnel du département de l'Aisne; voir à cette adresse = <http://raiso02.fr/operateurs/>
L'installation de la fibre optique : le haut débit sera bientôt disponible pour tous les foyers de la communauté de communes qui le souhaiteront.

Des réunions d'information seront organisées par l'USEDA prochainement. Les dates seront portées à votre connaissance par le biais du site de la commune et le panneau d'information.

Code de la Route

La municipalité rappelle aux conducteurs que, passé le panneau d'entrée d'agglomération de la commune, il est :

- Interdit de dépasser les 50 km/h (voire moins dans certaines zones)
- Interdit de doubler sur toute l'agglomération
- Interdit de traverser la voie opposée pour se garer sur le trottoir d'en face (il est uniquement permis de se garer sur sa droite).

Le respect de ces règles élémentaires permettront une meilleure circulation dans la commune, permettront également d'assurer la sécurité de tous (conducteurs et riverains) et donnera enfin un meilleur exemple à suivre à nos jeunes conducteurs.

Fête à Nogent

La fête à Nogent a eu lieu comme chaque année, le jour de la Saint Germain, patron de la commune. Le feu d'artifice tiré le 26 mai au stade des sablons a attiré beaucoup de monde.

La compagnie Flash Dance venue de Vénizel (arr. de Soissons) a fait forte impression. Le nombreux public a participé en tant fort dans ses mains pour applaudir un spectacle de qualité.



Association des parents d'élèves

L'association rappelle que les parents d'élèves ont à leur disposition le site internet =

<https://parentsnogent.wixsite.com/lesbrelandiers>

Il pourra notamment vous informer de la recherche des bénévoles pour les sorties scolaires.

Des projets sur notre territoire

Une étude est actuellement en cours pour l'ouverture d'une maison d'accueil maternelle.(Document joint)

Un centre d'équithérapie va s'ouvrir en septembre 2018 sur la commune d'Épieds. L'équithérapie est un soin psychique s'appuyant sur la présence du cheval comme médiateur thérapeutique. Téléphone = 06 21 86 25 30
mail = gwenaelle.murcia@laposte.net

Activités associatives

Tennis de table

RESULTATS DU TOURNOI DU 23 JUIN à NOGENT

Adultes non classés :

1er Christophe JANNE, 2e Dimitri FOURNAGE

Adultes classés :

1er Guillaume ROMELLOT, 2e Antoine GAUTHIER

Féminines : 1ere Maria TROCME

Course cycliste

La course cycliste a eu lieu le dimanche 13 mai 2018 avec la participation du Cercle Cycliste de Coulommiers et l'association la Nonogentaise. Le circuit démarrait route de Rebais à Nogent-l'Artaud puis traversait la commune, passait par la Chapelle sur Chézy, Chézy sur Marne et retour sur Nogent-l'Artaud : un bon parcours digne de professionnels.

USA Foot Ball FC

Saison réussie pour le club qui enregistre d'excellents résultats. Finale de coupe de l'Aisne Senior A contre St Quentin le 16 juin 2018. Score 0-2 en faveur de St Quentin.
Demi-finale challenge départemental U18 contre St Quentin le 9 juin 2018. Score 0-3 en faveur de St Quentin.
Toutes nos félicitations aux joueurs, aux entraîneurs, aux dirigeants et aux bénévoles.

La Mascara

Nogentum ou le secret de St Germain

L'histoire :

Nous sommes en l'an de grâce 1318. Trois moines venus de St Germain des Prés sont en quête d'une information détenue par les religieuses du couvent des Clarisses. Très vite la rumeur s'installe dans le bourg de Nogent... **C'est certainement un trésor !**

Le spectacle connaît un beau succès !

Un regret cependant : la faible participation des nogentais. Dernière représentation le dimanche 8 juillet 2018.

Le théâtre reprend la pièce « **le chemin des tirailleurs** » dans les **Hauts de France** du 5 au 25 novembre 2018.

Renseignements sur www.la-mascara.fr tél : 03 23 70 07 68

Et au mascara@la-mascara.fr



Carrefour des associations

Une réunion préparatoire a eu lieu le 1^{er} juin 2018.

Les associations ont répondu présentes et le prochain carrefour aura lieu le samedi 8 septembre aux Longs Prés. Soyez nombreux à venir les découvrir ! C'est aussi un fabuleux espace de rencontre.

Accueil des nouveaux Nogentais

Compte tenu des faibles retours le rendez-vous a été annulé.

Nog'en fête

L'association a tenu son assemblée Générale le 20 avril 2018 à 19 h 30. Les membres sortants du bureau n'ont pas souhaité se représenter. Le président sortant a rappelé d'emblée que pour être candidat il fallait être membre de l'association depuis plus d'un mois. Donc, à ce jour, l'association se trouve sans dirigeant. Ce qui compromet sérieusement la prochaine « foire d'automne ». (Voir édito)

Festival en Omois

La commune reçoit le festival le vendredi 20 juillet 2018 sur la place du marché le soir de 19 h à minuit. (Musique en Omois : Zampa Family). Venez nombreux !!!!! Petites restaurations sur place.

Renseignements Pratiques

Mairie : Tél. 03 23 70 01 18 • Fax 03 23 70 10 88
mail = mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires):
du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
et vendredi après-midi de 14h à 17h
Pendant les vacances scolaires
Du lundi au vendredi de 10h à 12h.
Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Trésorerie de Charly-sur-Marne 03 23 82 00 68
Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi

Médiathèque Municipale : 03 23 70 67 91
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30
le samedi de 10h à 12h
(sauf août)

Écoles :
• Rue Ernest Vallée 03 23 70 11 57
• Rue des Écoles (classes enfantines) 03 23 70 12 80

Masseur-kinesithérapeute
Mme RUFIN Véronique 03 23 70 02 26
34 Grande Rue 06.86.87.59.74

Infirmières :
Mme Moulut Marie Christine 06 87 22 16 74
2 rue de l'Arquebuse
Mme DUFLOT Corinne 03 23 71 39 07
2 rue de l'Arquebuse
Madame CHAVENON Natacha 06.16.68.49.71
Madame SCHRANTZ Stéphanie 06.81.32.92.97
12 impasse du Village
Cabinet infirmier Cryspin MABI F. 06.52.05.12.03
17 La Ferotterie 03 23 85 29 55

Sage-femme
Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 06 64 36 31 17
2 rue de l'Arquebuse

EHPAD (Château de la Source)
7 rue Porteneuve 02310 Nogent-l'Artaud
Téléphone 03 23 84 90 80
Fax 03 23 84 90 81

Centre hospitalier Château-Thierry 03 23 69 66 00

Pharmacie : Mme BARON 03 23 70 02 54

Gynécologie-Maternité 03 23 69 66 46
Consultation des nourrissons
4e lundi de chaque mois, l'après-midi, Mairie

La Poste : 03 23 70 02 49
Du lundi au vendredi: 9h à 12h
fermé le samedi toute la journée et le 3ème jeudi du mois
Heures de levées du courrier :
du LUNDI au VENDREDI : 15H, le SAMEDI 12H

Destructions d'insectes
M. Julien LEFEVRE
Association APICULA 02 Verdilly : 06 10 98 85 94

La déchèterie intercommunale

Les horaires du 15/04/2018 au 14/10/2018

- le lundi de 14h00 à 18h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00
- le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 10h00 à 12h00

Adresse internet =
<http://www.communaute-charlysurmarne.fr/Horaires-et-conditions-d-Access>

Se présenter au plus tard dix minutes avant la fermeture.

La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est réglementé par carte personnelle.

Communauté de Communes du Canton de CHARLY

03 23 82 24 69

EN CAS D'URGENCE :

Police secours (17)
Pompiers (18) 03 23 82 00 18
Samu (15) 03 23 82 00 15
Gendarmerie 03 23 70 78 17
Sécurité GAZ 08 00 47 33 33
Ambulances FAVIER 03 23 82 04 56

E.D.F — G.D.F. Tél. : 09 72 67 50 02

Adresse internet =
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/urgences---depannage.html>

Votre contact dépannage 24h/24 Numéro : 09 726 750 02

VEOLIA

Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry
Du lundi - vendredi 8h - 12 h / 13h30-17h30
Téléphone (appel non surtaxé) 09 69 36 72 61

Curé de la paroisse

Abbé Thierry GARD 03 23 82 05 86

Assistante Sociale : 03 23 83 85 00

Mairie de 13 h 30 à 16 h tous les lundis sauf le 3ème du mois

Mission locale 03 23 84 23 23

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public = lundi et vendredi de 8h30 à 12h00
Mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Service de la Nationalité = mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Médiation : CeMRAD

11 place d'Aguesseau CS 90331 80003 Amiens Cedex 1
Tél. 03 22 82 08 94
www.mediation-cemrad.fr - contact@mediation-cemrad.fr

Gare S.N.C.F. : (sous réserve) 3635

Du lundi au vendredi: de 6h 30 à 13h 55

Fermé le samedi

Dimanche et jours fériés: de 12h 50 à 17 h 45

Service des cars :

Informations 08 10 75 00 00

SAUR Dépannage 01 77 78 80 09

Horaires d'été Mairie et médiathèque

Pendant les vacances scolaires : secrétariat ouvert : du lundi au vendredi de 10h à 12h
Médiathèque : juillet : horaires habituels, fermée tout le mois d'août